RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ifremer

Marché public
Cahier des clauses techniques particulières

Objet	Fourniture d'assemblages de piles lithium et batteries lithium-ion
Référence	261000131
Pouvoir adjudicateur	INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER Zone Industrielle de la Pointe du Diable 1625 Route de Sainte Anne 29280 PLOUZANE SIRET 330 715 368 00032 Contact : cellule.marche@ifremer.fr
Version	Version initiale (V1)
Date	Septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ifremer

Sommaire

1. Objet 3
2. Domaines d'application 3
3. Caractéristiques techniques 3
4. Conception 3
5. Transport 4
6. Fabrication 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ifremer

1. Objet

Le présent cahier des clauses techniques particulières fixe les dispositions techniques applicables à l'exécution des prestations du marché n°261000131.

2. Domaines d'application

Les fournitures commandées dans le cadre du présent marché seront principalement destinées à alimenter des observatoires sous-marins et des mouillages océanographiques mis en œuvre par l'Ifremer.

3. Caractéristiques techniques

Les caractéristiques attendues des assemblages à fournir sont définies dans l'annexe 1 « Caractéristiques techniques ». L'offre doit être intégralement conforme à ces spécifications. Elle doit notamment être conforme aux références des piles qui y sont indiquées.

Le candidat peut, en complément, chiffrer une référence d'assemblage avec d'autres références de piles, à condition que les caractéristiques techniques soient équivalentes. Il ajoute ces lignes dans le bordereau des prix en indiquant « référence n°X – variante ».

Des plans seront fournis en complément aux candidats admis à remettre une offre.

4. Conception

Le marché prévoit, avant la **première fabrication d'une référence** par le titulaire, la commande d'un forfait de conception de l'assemblage.

A ce titre, le titulaire doit transmettre à l'acheteur le **dossier de conception** de l'assemblage, comprenant a minima :

- Plan de montage (électronique et mécanique) ;
- Documentation réglementaire ;
- Documentation technique utilisateurs. Cette documentation devra détailler en particulier le domaine d'emploi du module, les précautions à prendre et les procédures à suivre en cas de situation accidentelle (dépassement d'un seuil limite, chocs, présence d'eau...).
- Document d'analyses et de justifications de sécurité. Ce document devra traiter des conséquences d'un éventuel emballement thermique d'une cellule (débit et quantité de gaz produite, température atteinte).

Ce forfait ne comprend pas la fourniture d'un prototype.

Contraintes de conception :

Chaque module doit, dans la mesure du possible, être protégé contre :

- Les courts circuits/surintensités internes ;
- Les inversions de polarité

Le non-respect de ces contraintes devra être justifié.

5. Transport

5.1. Modalités de transport

Le titulaire s'engage à livrer les assemblages dans le respect de la règlementation en vigueur.

5.2. Qualification transport

Le marché prévoit, pour chaque référence, la possibilité de commander une qualification UN 38.3 lorsque cela est nécessaire.

Un rapport de qualification de l'assemblage sera livré par le titulaire.

Il appartient au titulaire de vérifier le respect de la règlementation en vigueur concernant les qualifications nécessaires au transport des assemblages fournis au titre du présent marché. Le titulaire s'engage à alerter par écrit l'Ifremer :

- Lorsqu'une référence est commandée sans la qualification transport préalable adéquate ;
- Lorsqu'une qualification non prévue au marché serait rendue nécessaire au transport d'un assemblage fourni, notamment au regard d'une évolution de la règlementation.

6. Fabrication

Contrainte de fabrication

L'application d'une **soudure par point** est exigée pour la fabrication des assemblages.

Documentation

Le titulaire devra fournir :

- **A chaque livraison d'un module neuf :** les rapports d'essais et de contrôle. En plus des essais fonctionnels, toutes les protections devront être testées.

- **A chaque livraison d'un modulé réparé** : les rapports de réparation, d'essais et de contrôle. En plus des essais fonctionnels, toutes les protections devront être testées.

D'autre part, le fournisseur devra être en mesure de présenter, à la notification du marché et à tout moment pendant l'exécution du marché, un **plan de management de la qualité** (gestion documentaire, traçabilité, procédures de contrôles).